



HAL
open science

L'intégrité scientifique appliquée aux recherches sur les prélèvements de restes humains

N. Benmoussa

► **To cite this version:**

N. Benmoussa. L'intégrité scientifique appliquée aux recherches sur les prélèvements de restes humains. *Ethics, Medicine and Public Health*, 2019, 10, pp.87 - 88. 10.1016/j.jemep.2019.07.003 . hal-03489271

HAL Id: hal-03489271

<https://hal.science/hal-03489271>

Submitted on 20 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

L'intégrité scientifique appliquée aux recherches sur les prélèvements de restes humains **Scientific integrity applied to human remains samples research**

Nadia Benmoussa ^{1,2}

- (1) UFR des sciences médicales (Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, EA4498 DANTE), 78180 Montigny-Le-Bretonneux, France.
- (2) Département de cancérologie tête et cou, Institut Gustave Roussy, Villejuif, France.

Coordonnées auteur principal

Dr Nadia Benmoussa

+0033637160472

nadia.benmoussa@yahoo.fr

Conflits d'intérêts

Les auteurs déclarent n'avoir aucun lien d'intérêt concernant les données publiées dans cet article.

Reçu le 22 juillet 2019 ; Accepté le 31 juillet 2019

L'intégrité scientifique est définie comme l'ensemble des règles et valeurs qui doivent régir l'activité de recherche pour en garantir le caractère honnête et scientifiquement rigoureux [1].

La recherche intègre est devenue une nécessité pour tout chercheur, elle fonde le contrat entre la société et la science. Depuis plusieurs années il existe une prise de conscience au sein de la communauté scientifique multipliant les congrès, rapports, publications, jusqu'à la création de poste de référents sur l'intégrité scientifique au sein des universités [2].

L'intégrité scientifique est maintenant prise en compte de façon sérieuse. La controverse autour de la recherche sur la tête du roi Henri IV est au cœur de ces débats [3,4]. Une équipe scientifique propose un ensemble d'arguments médico-historiques pour assigner une tête à celle d'Henri IV: datation au carbone 14, reconstruction faciale etc. Il y aura une querelle d'experts, matérialisée par des échanges d'articles. Au-delà de la controverse scientifique, l'intégrité de la première équipe a été interrogée notamment sur la présence de "faux auteurs" ou "auteurs de convenance" dans la première publication du *British Journal of Medicine*. Cette controverse montre que le sujet de l'intégrité scientifique est au cœur des débats sur la recherche, c'est une arme puissante et qu'il incombe à l'équipe de recherche de fournir la preuve de cette intégrité par tous les moyens disponibles.

Dans l'article de *Ross et al.*, une équipe scientifique apporte la preuve de la présence du virus de l'hépatite B chez une momie du 16^{ème} siècle alors qu'une étude faite 30 ans plus tôt apportait la preuve d'une infection par le virus de la variole [5]. Les mêmes méthodes scientifiques ont été réalisées pour rechercher le virus de la variole mais elles n'ont pas été reproductibles. S'agit il d'un manque d'intégrité de la première équipe ? Existe t-il une falsification des résultats ? Il est difficile d'apporter des réponses claires car les méthodes d'analyses ont évolué et les prélèvements n'ont pas été réalisés au même endroit. Les auteurs du nouvel article n'émettent pas de jugement sur la méthodologie mise en place ou sur l'intégrité de l'équipe car il peut s'agir tout simplement d'une inconduite scientifique par manque de preuve ou d'un manque de puissance méthodologique lié aux procédures de l'époque.

Les problématiques de recherche sur les prélèvements humains sont nombreuses. Tout d'abord la nature de ces prélèvements, issus de corps humain, interpelle sur les limites autorisées de ces prélèvements. Nous ne pouvons pas dénaturer ou détruire ces collections dans le simple but scientifique. Jusqu'ou est-il permis d'aller ? Comment est-il donc possible de conserver l'intégrité de ces pièces tout en réalisant des prélèvements à visées scientifiques ?

En tant que chercheur quelle est notre légitimité à prélever ou à échantillonner, détruire ou révéler une vérité biologique de ces objets dont la propriété est incertaine ou qui sont « mal acquis » car utilisés sans l'autorisation du sujet à des fins scientifiques ? Ces restes humains s'inscrivent également dans un contexte muséal qui au delà du caractère scientifique relèvent d'un patrimoine. Il est donc souvent difficile de faire la distinction entre une pièce muséographique et une personne ou corps-mort. Comment répondre aux exigences de la science sans dénaturer ces pièces muséographiques ? L'intérêt scientifique de ces recherches n'a plus à être démontré, elles paraissent alors légitimes, si elles sont menées dans l'intérêt du « Bien Commun ». Pour le jeune chercheur moderne préoccupé par l'intégrité de son travail scientifique, il devient nécessaire d'adopter une ligne de conduite spécifique à ces recherches. L'absence de statut propre à ces objets de recherche, expose d'autant plus au risque de manquement [6]. L'absence de cadre induit également inmanquablement d'une diminution de la crédibilité de ces recherches par rapport à la société. Les travaux menés dans ce domaine de recherche même s'ils sont effectués sur un corps humain ne peuvent pas répondre aux mêmes exigences que la recherche sur vivant. D'une part, car les enjeux ne sont pas les mêmes et d'autres part, car il est parfois difficile de normaliser des recherches qui traitent de pièces uniques ou exceptionnelles. Il est important de mettre en œuvre des moyens d'éducation et de prévention des différents acteurs: archéologues, médecins, chercheurs, conservateurs de musée dans le but de limiter les manquements en matière d'intégrité scientifique. Dans ce domaine de recherche la création d'un comité consultatif pourrait apporter des réponses aux demandes de prélèvements permettant de guider les différentes procédures, notamment sur les questions éthiques.

Les comités d'éthique des recherches effectuées sur les vivants ont été créés dans les années 80 et ils ont pour mission de donner des avis sur les questions éthiques soulevées par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé. Il est maintenant obligatoire d'avoir l'avis de ces comités pour toutes les études prospectives et récemment sur les études rétrospectives. Il a donc été considéré que les études même tournées vers ce qui a déjà été fait, donc le passé, devaient être aussi coordonnées par ces comités. Donc les recherches sur les restes humains peuvent elles aussi considérées comme des études rétrospectives et donc nécessiter aussi l'aval d'un comité consultatif pour guider leur réalisation.

Références

1. Winter JD. Defining Scientific Integrity. *Philos Public Policy Q* 2015;32:29–35.
2. Corvol P. Bilan et propositions de mise en oeuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique [Internet]. 2016 juin [cited 2018 Oct 22]. Available from: https://www.inserm.fr/sites/default/files/2017-08/Inserm_Rapport_Corvol_CharteNationaleIntegriteScientifique_2016.pdf
3. Delorme P, Cornette J. La mauvaise tête de Henri IV: contre-enquête sur une prétendue découverte. Paris, France: Frédéric Aimard/Yves Briend Éditeur; 2013. 379 p.
4. Charlier P, Huynh-Charlier I, Poupon J, Keyser C, Lancelot E, Favier D, et al. Multidisciplinary medical identification of a French king's head (Henri IV). *BMJ* 2010;341:c6805.
5. Patterson Ross Z, Klunk J, Fornaciari G, Giuffra V, Duchêne S, Duggan AT, et al. The paradox of HBV evolution as revealed from a 16th century mummy. *PLoS Pathog* 2018;14:e1006750.
6. Cadot L. Les restes humains: une gageure pour les musées? *Lett L'OCIM Mus Patrim Cult Sci Tech* 2007;(109):4–15.